



N'entreprenez jamais vous-même l'inspection ou la vidange de votre fosse septique !! Dépourvue d'oxygène, la fosse septique contient des gaz dangereux et mortels qui peuvent tuer en quelques secondes. Quand il est temps de nettoyer ou d'inspecter votre fosse septique, faites appel à un entrepreneur certifié.

Solutions pour systèmes septiques

Si votre maison est située dans une zone rurale ou une petite communauté, vous comptez probablement parmi les 25% de Canadiens qui utilisent un système de fosse septique privé.

Une installation septique traite les eaux usées sur votre propre terrain et évacue l'effluent qui en résulte dans les eaux souterraines.



Sites Web relatifs aux systèmes septiques

Société canadienne d'hypothèques et de logement
www.cmhc.ca

Ministère de l'Environnement
www.ontario.ca/fr/ministere-environnement

Ministère des Affaires municipales et du Logement
www.mah.gov.on.ca

Centre ontarien des eaux usées rurales
www.orwc.uoguelph.ca

Ontario Onsite Wastewater Association
www.oowa.org

Ontario Association of Sewage Industry Services
www.oasisontario.on.ca

Protection des sources de la région Raisin-Nation Sud
www.notreeaupotable.ca

Pour plus d'information
www.notreeaupotable.ca



Traitement des eaux usées ménagères

Économisez de l'argent et protégez votre eau potable.





Symptômes septiques

Sur les sols appropriés et là où les maisons sont bien espacées, les fosses septiques peuvent fonctionner fiablement pendant des années.

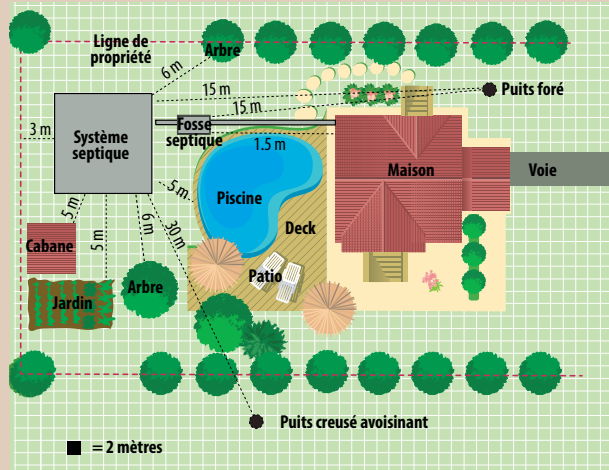
Si vous remarquez l'un des symptômes suivants ou si vous vous interrogez sur l'état de votre système septique, envisagez de le faire inspecter par un entrepreneur certifié.

Les symptômes sont :

- Des tuyaux dans votre maison bouchés ou qui se vident lentement
- Des endroits spongieux et / ou luxuriants autour du champ d'épuration
- Une odeur d'égouts dans le sous-sol ou à l'extérieur
- Une mauvaise qualité d'eau de puits ou de surface à proximité

Faites appel à un entrepreneur certifié

Des inspections régulières sont essentielles au bon entretien de votre fosse septique. Elles peuvent identifier des problèmes actuels ou éventuels et assurent le bon fonctionnement à long terme de votre installation.



Le Code du bâtiment de l'Ontario régit les exigences en matière de distances minimales qui séparent le système septique de votre maison et des autres installations sur votre terrain. Ces distances sont importantes. Planifiez l'aménagement de votre terrain en conséquence.

Le saviez-vous ? Vous devez obtenir un permis de construction lorsque vous remplacez un vieux système ou installez un système neuf. Votre municipalité peut vous renseigner sur les organismes qui appliquent ces exigences dans votre région.



Opération du système septique en toute sécurité

Les problèmes associés aux systèmes septiques proviennent souvent d'un mauvais usage. Beaucoup de propriétaires de fosse septique ne réalisent pas l'importance d'un entretien régulier. Certains propriétaires ajoutent des toilettes, des douches, des bains à remous ou d'autres installations d'utilisation d'eau, sans augmenter la taille de leur système.

Un mauvais entretien de votre système peut mettre en danger la salubrité de l'eau potable servant à votre famille ainsi qu'à votre communauté en ouvrant la porte aux contaminants qui polluent les sources d'eau.

Les conseils suivants peuvent vous aider à protéger votre investissement et l'environnement :

- Sachez où se situent votre fosse septique et votre champ d'épuration, et assurez-vous que votre fosse septique est vidangée tous les 3 à 5 ans
- Évitez de mettre de la graisse, de la nourriture, du compost, des serviettes en papier, etc. dans les éviers ou les toilettes
- Évitez de stationner ou faire passer des véhicules sur votre fosse septique et votre champ d'épuration, et ne construisez pas d'allée, de bâtiment ou de piscine au-dessus ou à proximité de la fosse septique
- Soyez sage. Conservez l'eau et assurez-vous de répartir l'utilisation que vous en faites
- Évitez l'utilisation excessive de savons antibactériens, d'agents de blanchiment et de nettoyants agressifs, et ne versez pas les peintures, solvants ou autres produits chimiques toxiques dans les éviers
- Veillez à ce qu'aucun arbre ou arbuste ne soit planté trop près du champ d'épuration

